



# Le Villeneuvois

Bulletin municipal / octobre 2018

## Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi.mardi.jeudi : 9h/10h -  
17h/18h

Vendredi : 9h/10h

Sur Rendez-vous le samedi matin  
au :

**03.25.41.35.05**

## Numéros d'urgences

Sapeurs-pompiers : **18**

Gendarmerie / police : **17**

Samu : **15**

Samu social : **115**

Pour les personnes sourdes et  
malentendantes : **114 par SMS**



# Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

L'été est derrière nous bien que notre arrière-saison demeure très agréable. La seule page que je souhaite tourner est celle des désagréments provoqués par les guêpes et les frelons. Une année record en nombre d'interventions pour nos pompiers. Je rappelle à tous que ce service est gratuit sur l'ensemble de notre territoire et que nous comptons bien le maintenir ainsi. Néanmoins, la multiplication des cas, la dangerosité de certaines interventions, vous ont parfois obligés à être plus patients que d'habitude. Je rappelle à tous qu'en cas d'extrême urgence des entreprises spécialisées interviennent sur le département.



C'est une rentrée et un automne bien chargés qui nous attendent. Après une rentrée des classes réussie, ce sont maintenant des dossiers d'envergure sur lesquels nous devons continuer d'avancer :

- La régie électrique pour laquelle trois réunions publiques ont été organisées dans le but de vous présenter les motifs et les modalités de transfert de la gestion du service de distribution d'électricité à la SICAE de Précy Saint Martin,
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui entre dans la phase de consultation publique,
- La station d'épuration sur laquelle il est bien difficile de mettre d'accord tous les acteurs financeurs,
- Le dossier ALLIA, son démantèlement et sa mise en sécurité.

Nous travaillerons également sur la transformation numérique de notre Mairie. Une nouvelle plateforme informatique ainsi que la numérisation des actes d'état civil sont au programme sous l'impulsion de la communauté de communes de Vendevre-Soulaines.

Nous devons également préparer sérieusement les élections européennes de 2019 en France qui se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les soixante-dix-neuf députés européens représentant la France au Parlement européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales.

Sur le plan local, c'est bien le dossier de la maison de santé de Vendevre qui va nous tenir en haleine courant 2019. Ce sujet, avec la volonté du Président DALLEMAGNE, est une priorité pour notre territoire.

Quant aux sujets un peu plus festifs, je félicite les membres de l'association municipale des loisirs pour leur implication dans l'animation de la commune. Fête de la musique, 14 Juillet et vide greniers, ces événements majeurs, ont été une grande réussite sous la houlette de leur président.

Le 11 novembre prochain, nous organiserons la passation de commandement de notre chef de corps du CPI. Vous êtes tous invités à cette cérémonie suivie d'un vin d'honneur durant laquelle nous honorerons comme il se doit, Laurent EGGER et son successeur Freddy CLERICI ;

Venez nombreux et bonne lecture

Votre MAIRE Jésus CERVANTES



# CALENDRIER



01/11	Cérémonie du 1 novembre
11/11	Cérémonie du 11 novembre et passation de commandement du CPI
07/12	Téléthon 2018

## INFORMATIONS

Cela fera 60 ans cette année que le CCAS offre un repas annuel à ses aînés appelés « ayants droits ».

L'âge requis jusqu'en 2017 pour être considéré ayants droit était de 65 ans dans l'année en cours.

Le conjoint non ayant droit était également invité au même titre que l'ayant droit.

Depuis quelques années, une augmentation régulière du nombre des ayants droits est constatée, si bien qu'en 2017, le nombre de personnes invitées à ce moment festif était de 117.

Face à ce constat et afin de stabiliser le nombre des participants, les membres du CCAS, lors de la séance du 30 mars 2018, ont décidé de reculer progressivement l'âge des ayants droits.

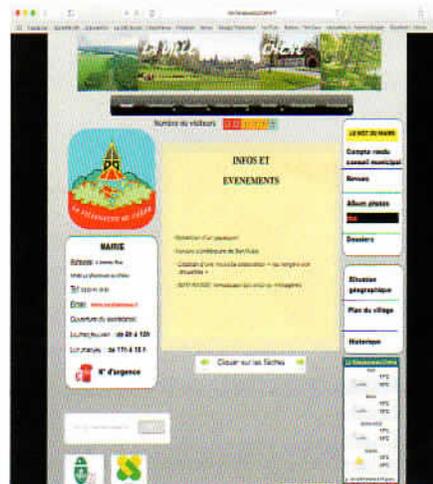
Ainsi, pour l'année 2018, l'âge requis sera de 66 ans.

Retrouvez aussi des infos pratiques (horaires, coordonnées, etc) sur le site internet de la commune :

[www.lavilleneuveauchene.fr](http://www.lavilleneuveauchene.fr)

Régie électrique de Precy saint Martin :

[www.sicae-precy.fr](http://www.sicae-precy.fr)



Le recensement des habitants de LVAC se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

L'agent recenseur sera **Jennifer Lainé**.





# INFORMATIONS

ouverture 3 septembre 2018  
MEDIATHEQUE

COTISATION ANNUELLE  
ADULTES : 5€  
ENFANTS : GRATUIT

CONDITION DE PRÊT PAR CARTE  
Livres, périodiques, CD : 15  
DVD : 2

Lundi : 16h-18h  
Mercredi : 10h-12h  
14h-18h  
Vendredi : 16h-19h  
Samedi : 10h-12h

HORAIRES D'OUVERTURE  
03.25.80.40.75

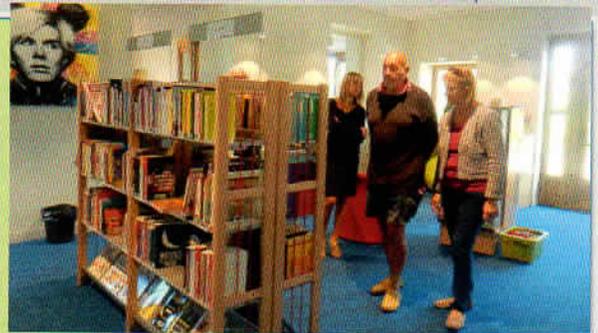
Municipalité de Tanneux des opérations gratuites pour petits et grands, expédition et renouvellement sans frais, prêt sans et sans garantie

1 Rue Pont Chevalier  
0140 VENDELVRE-SUR-BARSE  
mediatheque.commune@orange.fr

La Médiathèque de Vendevre sur Barse est ouverte à tous.

Frais d'inscriptions : 5 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants .Vous y trouverez, livres, DVD et CD.

TEL : 03.25.80.40.75



## Modernisation des modalités d'inscription sur les listes électorales

Afin de faciliter la participation à la vie électorale, le législateur a décidé de réformer les modalités d'inscription sur les listes électorales et d'instituer un Répertoire Electoral Unique (REU) dont la tenue sera confiée à l'INSEE.

Cette réforme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle met fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Les listes seront permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Les électeurs auront la possibilité de s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Toute nouvelle inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

Cette réforme s'appliquera également aux listes électorales complémentaires utilisées lors des élections municipales et européennes, sur lesquelles sont inscrits des ressortissants de l'Union européenne.

En ce qui concerne les français établis hors de France, les électeurs qui étaient en situation de double inscription auront jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits (liste communale ou liste consulaire)

La commission administrative chargée de la révision annuelle des listes électorales sera supprimée et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation sera transférée au maire. Une commission de contrôle, composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'Administration et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance nommés par le Préfet, sera chargée d'exécuter un contrôle *a posteriori* des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler la régularité des listes électorales.

De nouvelles cartes électorales sur lesquelles figurera un identifiant national d'électeur seront transmises aux électeurs.



### DATE LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES D'INSCRIPTION



- En 2018** ⇒ la date limite de dépôt d'une demande d'inscription reste fixée au 31 décembre 2018.
- Période transitoire entre le 11 mars 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020** ⇒ la date limite d'inscription sera le dernier jour du 2<sup>e</sup> mois précédant celui du scrutin.
- A compter du 02 janvier 2020**, la date limite sera fixée jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédant un scrutin.

# Régie électrique,



Je vous adresse ce complément d'information qui donne suite aux réunions publiques pour ainsi faire une synthèse des points importants qui ont évoqués durant ces rencontres.

Dans le Villeneuvois, vous trouverez une page complète qui concerne cette mutation importante.

Je souhaite par cet avenant compléter votre information :

1/ Le tarif de vos consommations dit TRV sera appliqué par la SICAE de Précý Saint Martin. Aucun changement entre la Régie et la SICAE. Le TRV est régulé par l'Etat.

2/ Le relevé d'octobre n'a pas eu lieu.

3/ Une seule facture sera éditée début janvier 2019. Elle couvrira 6 mois de consommation

3.1 Le relevé sera fait entre le 26 et le 28 décembre 2018

Merci de faciliter les accès aux compteurs.

Ou de transmettre un relevé par écrit en cas d'absence à ces dates.

Régie LVAC en Mairie de la Villeneuve Au Chêne

4/ Dans les jours qui viennent, vous recevrez un courrier de la SICAE pour ouverture de compte.

5/ La commune met à disposition une borne internet SICAE consultables par les personnes ayant des difficultés avec l'informatique. Prendre rendez-vous avec la mairie.

6/ Pour les détenteurs de chèque énergie, vous pouvez les adresser directement à la SICAE de Précý Saint Martin.

Toute l'équipe de la Régie électrique et moi-même restons à votre disposition.

Jésus CERVANTES

Maire de La Villeneuve au Chêne

Président de la Régie électrique communale



# Vie communale

## Incivilités, vols, dégradations et laisser aller

Si notre commune a toujours connu quelques petites incivilités, souvent attribuées aux débordements de la jeunesse, force est de constater une augmentation de celles-ci ces derniers mois.

En effet, il est de plus en plus fréquent de voir :

- des déchets sur les accotements et la voirie, aux abords des bennes à verre, du stade foot, certains vont même jusqu'à déposer leurs ordures ménagères dans les poubelles du cimetière...

- des câbles électriques ou téléphoniques arrachés, des regards cassés, des poteaux et panneaux signalétiques enfoncés...

- des dégradations volontaires : descente d'eaux pluviales de la mairie défoncée, jets de cailloux sur la toiture du local pompier, regards d'eaux pluviales en fonte subtilisés, distributeur de pain malmené...

De tels actes engendrent des coûts de nettoyage et de réparations à la commune et donc au contribuable que nous sommes tous.

Si nous pouvons faire preuve de tolérance, nous ne pouvons accepter l'explosion de ce manque de civilité dans notre commune, d'autant que certains de ces actes sont commis par des adultes.

Désormais, chaque dégradation volontaire fera l'objet d'un dépôt de plainte. **Nous aimons notre commune, alors respectons la et assumons nos responsabilités.**



De même un laisser-aller de certains propriétaires en matière d'entretien des arbres et des haies bordant le domaine public (voirie, cimetière, etc ...) est à signaler, créant même dans certains cas des risques de collision ou de blessures par des ronces.

**La réglementation est la suivante :**

Les propriétaires de terrains privés, délimités par une haie bordant le domaine public, ont des obligations d'entretien.

- Les arbres, haies ou arbustes, dont la hauteur dépasse 2 mètres (du sol à la cime de l'arbre), doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la limite de propriété.
- Les plantations, dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres, doivent être plantées à une distance minimale de 50 centimètres de la limite de la propriété.
- Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches, racines et ronces qui avancent sur la voie publique.

Afin de garantir la libre circulation, la sécurité de tous, le conseil municipal et moi-même vous invitons à prendre ce sujet au sérieux et ainsi faire procéder à l'élagage de tous végétaux empiétant sur le domaine public.

Si aucune démarche sérieuse n'est entreprise par les propriétaires, le conseil municipal délibèrera pour une application plus drastique de la réglementation. En cas de difficultés, nous vous invitons, sur RDV, à venir partager avec nous les problématiques et ainsi mettre en place toutes démarches pouvant faire avancer ce sujet.



# Ça s'est passé à la Villeneuve

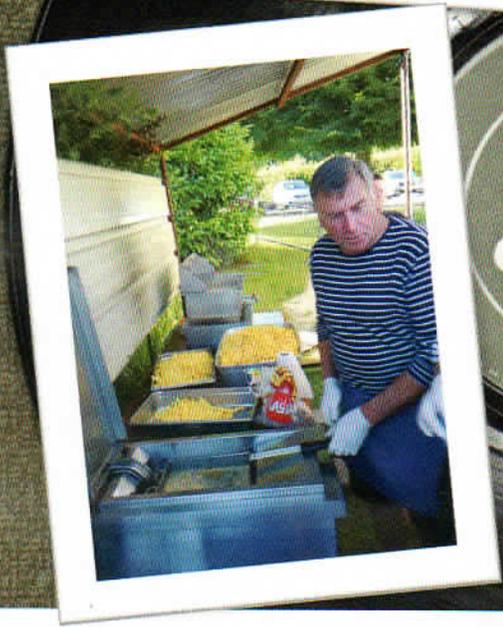
- Fête des écoles du RPI le 8 juin
- Fête de la musique du 15 juin : un événement qui prend ses marques avec une très belle fréquentation
- Visite de notre église Saint Nicolas le 5 juillet
- Cérémonie du 14 juillet, une tradition bien ancrée :  
Cérémonie au monument suivie des remerciements aux deux agents communaux : Brigitte KERLAU et Christine EGGER  
Animations les 13 et 14 juillet menées par l'association municipale des loisirs la compagnie des sapeurs pompiers et l'espérance Villeneuveoise.
- Exposition dans la salle annexe de la mairie, sur le pays du Niger
- Vide greniers du 2 septembre : une belle journée ensoleillée avec une cinquantaine d'exposants pour cette manifestation biennale.
- Signature d'une convention entre les communes de Damana (Niger) et de LVAC le 1<sup>er</sup> octobre à la Médiathèque de Vendevre sur Barse.
- Repas des aînés le 13 octobre



Fête des écoles du RPI à  
Mesnil Saint Père

Repas des aînés





La cérémonie



# 14 juillet 2018



L'expo Niger

La course à pied



Le vide Grenier

Signature de la convention



Comme évoqué lors du dernier bulletin municipal, c'est donc ce

lundi 03 septembre 2018, sous les yeux attentifs de Jésus CERVANTES, que nos chers élèves ainsi que ceux de La Loge aux Chèvres et de Champ sur Barse ont fait leur rentrée scolaire en direction des écoles de Vendeuve sur Barse. Les enfants étaient ravis de prendre le bus, encadrés par l'ATSEM Christelle Amboise afin de rejoindre la maternelle Bellevue pour les tous petits et le groupe scolaire Primevère pour les plus grands... et de rencontrer de nouveaux copains ou copines d'écoles.

Ecoles numériques, démarche de modernisation engagée par la communauté de communes dans le développement de ces technologies.

La plupart d'entre eux se sont retrouvés avec joie le midi à la cantine scolaire de la Source. Celle-ci accueille les enfants inscrits auprès de la communauté de communes Vendeuve Soulaine, Les repas sont confectionnés par le Collège de Vendeuve-sur-Barse. Une équipe dynamique et qualifiée accompagne les enfants lors de la prise de leur repas pour en faire un moment plaisant.

Nous leur souhaitons de passer une très bonne année scolaire dans ces nouveaux locaux aménagés pour les accueillir comme il se doit.

Il est à rappeler que l'accueil périscolaire est maintenu sur notre commune et encadré par Melle CORBEAU Christie avec les horaires suivants :

- Matin : de 7 h 30 à 8 h 15
- Soir : de 16 h 30 à 18 h 30



## Réunion Publique Régie Electrique LVAC Octobre 2018

C'est avec satisfaction que nous avons accueilli un large public venu prendre toutes les informations utiles concernant la distribution d'énergie électrique sur notre commune.

Je souhaite remercier pour leur présence, les membres du conseil d'exploitation, directeur et techniciens, les conseillers municipaux, adjoints et secrétaires ainsi que les membres de LA SICAE Précý st Martin pour leur participation active et en tout premier lieu M. PARIS leur directeur.

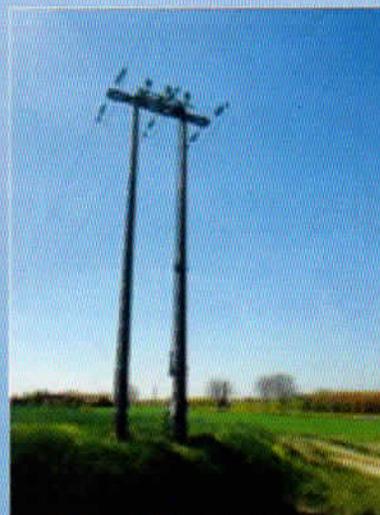
Trois réunions d'information se sont succédées en ce début d'octobre à la salle André Planson durant lesquelles nous avons évoqué les principales étapes de la mutation et cession d'exploitation de la Régie Electrique.

Les échanges se sont déroulés en trois temps :

Une première partie consacrée à l'historique de la régie, aux motivations qui nous ont conduits à décider de cette mutation ainsi que les principales étapes de cette transformation.

Un deuxième temps de parole a permis la découverte de la SICAE, son champ d'action, ses offres de services et tarifaires ainsi qu'un retro planning concernant la mise en place de la nouvelle concession au 1er Janvier 2019.

Enfin un troisième temps fut consacré aux échanges et questions réponses entre les animateurs et le public « CLIENT »



Si le fil conducteur fut le même durant les trois soirées, force est de constater que les questions du public furent parfois différentes d'un soir sur l'autre. A ce titre, un courrier de synthèse sera prochainement produit afin de partager, avec tous, les différents points évoqués.

Une analyse plus précise du nombre de participants révèle que certaines familles étaient absentes. Si tel est votre cas, je vous invite à aller consulter le site internet de la SICAE

[www.sicae-precy.fr](http://www.sicae-precy.fr), mais aussi d'être attentif aux prochaines sollicitations qui ne manqueront pas d'arriver dans votre boîte à lettres de la part de la SICAE.

Votre compte client aux sera mis en œuvre par courrier, je vous demande donc d'y répondre avec le plus grand sérieux afin que la transition soit facilitée pour tous.

Pour les personnes ayant des difficultés avec internet, une borne SICAE, accessible sur rendez-vous avec accompagnement pour les démarches par la secrétaire de Mairie sera prochainement mise en place.

Ce processus entrepris depuis deux ans ouvre bien des perspectives, tant en matière de maîtrise de la consommation, que sur le plan de la production verte.

Nous restons à votre écoute durant ce processus ;

Bien cordialement

Jésus CERVANTES

[www.sicae-precy.fr](http://www.sicae-precy.fr)



# Revue de Presse

## Les vergers communaux, des espaces à chouchouter

LA VILLENUEVE-AU-CHÊNE. Le bilan 2017 est positif pour les Vergers aux chouettes. Et 2018 s'annonce bien !

Les membres de l'association des Vergers aux chouettes de La Villeneuve-au-Chêne ont tenu dernièrement leur assemblée générale qui a permis à leur président, Bruno Ranson, de dresser le bilan des animations de l'année 2017. L'association, qui travaille dans le respect de la nature, a multiplié les occasions de découverte. Ainsi les membres se sont déplacés tout au long de l'année : à Lussigny, par exemple, en coopération avec les représentants de la municipalité, ils ont organisé une formation à la taille des arbres fruitiers au verger de la jonchère. De nombreuses visites de vergers, accompagnées et commentées par les bénévoles de l'association, et en partenariat avec le Parc naturel régional de la forêt d'Orient (PNRFO) et les Amis du parc, ont permis de présenter les différentes sortes de pommes et de poires anciennes qui poussent sans traitement et qui représentent une richesse écologique.

### SENSIBILISER LES PLUS JEUNES

Un autre point important de l'activité, ce sont les animations pour les enfants des écoles. Apprendre aux plus jeunes l'évolution des arbres fruitiers, les faire participer à la récolte des fruits ou à la fabrication



Lors de l'assemblée générale, il a été rappelé que l'association allait poursuivre ses actions en 2018.

des jus sont des priorités. L'association des Vergers aux chouettes, qui gère le verger de La Villeneuve-au-Chêne, réunit 32 adhérents : grâce aux dons et aux cotisations d'un montant de 15 € par personne, le bilan financier est en équilibre. Pour l'année 2018, les projets ne manquent pas : continuer à s'im-

mer dans des visites éducatives, organiser des week-ends de récolte de fruits, faire prendre conscience de l'importance de conserver des vergers communaux ou particuliers, afin de protéger l'environnement et la biodiversité.

Renseignements complémentaires : [levergerschouettes@gmail.com](mailto:levergerschouettes@gmail.com)

### PATRIMOINE

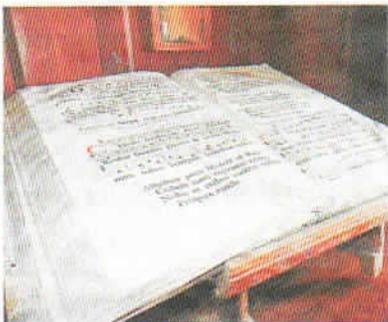
## À la découverte des trésors de l'église

LA VILLENUEVE-AU-CHÊNE. La visite de l'édifice dans le cadre de l'opération « Un jour, une église » a réservé bien des surprises.

Le temps d'une visite, l'église Saint-Nicolas, à La Villeneuve-au-Chêne, a ouvert ses portes dernièrement aux passionnés du patrimoine aubois. Ils étaient ainsi une trentaine à écouter les explications du conseiller municipal, Jean-Paul Maier, ainsi que celles d'Alain Chenu, membre de l'association Artho et d'« Un jour, une église ». Cet édifice en forme de croix latine date du XII<sup>e</sup> siècle. C'est un joyau précieux pour la commune tant il renferme de nombreuses curiosités. Bien qu'ayant subi des remaniements, la nef est à peu près intacte et offre aux visiteurs une vision très précise de ce qu'elle a pu être à l'époque de sa gloire.

### UN CADRE DE NAPOLEON III

L'église conserve jalousement bien des trésors : un exceptionnel chemin de croix en céramique du XIX<sup>e</sup> siècle, deux vitraux, chefs-d'œuvre de Hugot maître verrier de Troyes, et datés du XV<sup>e</sup> siècle, mais aussi un ostensor en laiton, gardé précieusement dans son coffret d'origine. Il a été offert par l'empereur Napoléon III en remerciement de la lettre adressée par le conseil mu-



Parmi les trésors de l'église : un précieux livre de prières.

nicipal lors de la naissance du prince impérial. Les visiteurs ont également pu découvrir un livre de prières en parchemin, la poutre de gloire en fonte fabriquées très probablement en Haute-Marne, le Saint-Eloi statue en bois qui a fait les beaux

jours de l'exposition du Beau XV<sup>e</sup> et les nombreuses statues de Léon Moynet provenant de la Sainterie de Venlevre. D'autres anecdotes fournies par les conteurs bénévoles ont animé la visite qui a duré près de deux heures. ■ Prochaine visite mardi 21 août.

### L'Est éclair

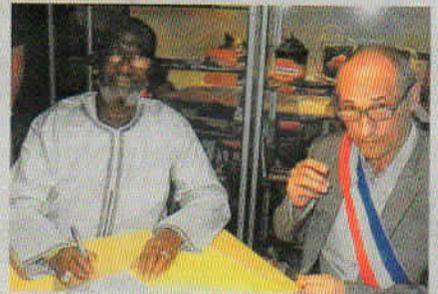
### VENDEVRE-SUR-BARSE

## Le Niger à découvrir à la médiathèque

En présence de Jean-Baptiste Rota, maire de la commune, et Jésus Cervantes, maire de La Villeneuve-au-Chêne, Jean-Paul Maier a donné le top départ de l'exposition sur le Niger. Pendant le mois d'octobre, durant les heures d'ouverture de la médiathèque, il sera possible de découvrir les us et coutumes de ce territoire, à la fois si lointain et pourtant si proche de la ruralité que l'on trouve dans les campagnes françaises. D'autre part, tous les vendredis, de 16 h à 18 h, Jean-Paul Maier sera présent à la médiathèque afin de compléter l'exposition par des anecdotes images et savoureuses.

### DES LIENS D'AMITIÉ FORTS

Parti en avril 1971 pour effectuer son service militaire en coopération au Niger par l'intermédiaire de l'association française des volontaires du progrès, Jean-Paul Maier s'était lié d'amitié avec Ousmane, jeune technicien agricole nigérien. Ce lien n'a jamais disparu. Plus tard, il effectuera des voyages par la route, traversant le Maroc, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso pour enfin arriver au Niger, à Damana, chef-lieu de canton de Fondiokandia. Il apportait des fournitures scolaires, des



La signature finalise la convention entre La Villeneuve-au-Chêne, dont le maire est Jésus Cervantes (à droite) et Damana (Niger), représentée par Ousmane.

livres, des tables, tout un nécessaire qui fait défaut dans cette contrée.

### UNE CONVENTION ENTRE LA VILLENUEVE-AU-CHÊNE ET DAMANA

A l'occasion de cette exposition, parallèlement, une convention entre les deux communes de La Villeneuve-au-Chêne et de Damana a été signée par Jésus Cervantes et Ousmane, représentant le maire

du village nigérien, liant les deux communes dans une volonté d'échange d'information, d'élaboration de projets conjoints, d'application de la charte de francophonie, afin de favoriser le dialogue entre les deux cultures. Ousmane a rappelé que « cet échange est une belle opportunité relationnelle, que ce soit en matière d'éducation, de santé, et sans jamais se mêler de politique. » ■ JANNIE PESCAROLO

Voici venu l'automne...

De plus en plus une fraîche brume envahit la vallée,  
Irrémédiablement, cela annonce la fin d'un bel été,  
Le matin, un pâle soleil fait briller des perles de rosée,  
Quelle belle saison, ce soleil nous aura fait profiter,  
Même ces beaux animaux auront très certainement apprécié,  
Mais, dans quelques jours, arriveront les premières gelées,  
L'hiver montrera alors « le bout de son nez »,  
C'est ainsi que la vie des saisons est réglée.

André PLANSON Maire honoraire